**COMMUNE DE DOHEM**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 18 juin 2022.

**Etaient présents :** Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, David DAMBRUNE, Roseline GUILBERT, Dorothée ANNEBICQUE, Joseph CARLIER, Frédéric LELEU, Adrien DILLY, Nelly MINET.

**Absents excusés** : Etienne DILLY, Michelle LEFEBVRE

**Secrétaire de séance** : David DAMBRUNE

**Assistait également** : Céline COQUET

Délibération n°10/2022 : demande de subvention pour la mise en place de la vidéo protection

Madame le Maire expose au conseil que la Région Hauts de France accompagne financièrement les communes qui souhaitent mettre en place de la vidéo protection.

2 sociétés spécialisées ont été consultées sur la même demande :

REPINFO : 5 076.04 €HT pour le site de la mairie et 5 240.00 €HT pour le city stade

SARL Libersa : 2 231.26 €HT pour le site de la mairie et 660.86 €HT pour le city stade

Un devis a été établi par l'entreprise Lefrançois TP pour la fourniture et pose d'un mat pour un montant de 1475 €HT

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise SARL Libersa pour un montant de 2896.12 €HT
- De valider le devis de Lefrançois TP pour un montant de 1475 €HT
- Autorise Madame le Maire à signer les devis et solliciter une aide financière à hauteur de 30% du montant des travaux auprès de la région Hauts de France

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 25/06/2022
et publication le 25/06/2022

Dohem, le 25/06/2022

Le Maire,

Patricia POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
12 JUIL. 2022

Le Maire, P. POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380